

# COMMISSION ADMINISTRATIVE PARTAIRE (C.A.P.)

CATÉGORIE ENCADREMENT SUPÉRIEUR



*Refusons  
le démantèlement  
de nos services  
et de notre statut !*

*"Le service public, un bien commun"*

## LA LISTE CGT

1. Florence HARRIS - ARS NA
2. Jean-Marc JULIEN - ARS ARA
3. Marc DURAND - DGS
4. Hervé DROAL - DRH
5. Sylvie FLOREANI - DGS
6. Dominique DEJOUR-SALAMANCA - ARS ARA
7. Sabine PI - ARS Occitanie
8. Christian PI - ARS Occitanie

## POUR LE SERVICE PUBLIC ET POUR VOS CONDITIONS DE TRAVAIL VOTEZ ENFIN POUR LA CGT !

Les C.A.P. de corps qui suivaient les mutations et les promotions n'existent plus depuis la promulgation de la loi de transformation de la fonction publique en 2019.

La nouvelle C.A.P. regroupe tous les corps d'encadrement supérieur des ministères sociaux. Elle n'est plus consultée que sur des décisions individuelles prises à l'encontre des fonctionnaires appartenant aux corps des administrateur·rice·s de l'État, inspecteur·rice·s généraux·ales des affaires sociales, médecin·e·s inspecteur·rice·s de santé publique et pharmacien·nes inspecteur·rice·s de santé publique.

➔ *Concrètement, il s'agit des refus de formation, des refus de temps partiel, des recours contre les entretiens professionnels, des refus de télétravail, des refus d'utilisation des jours de CET mais aussi des sanctions disciplinaires, des refus de titularisation voire des licenciements.*

## Avec le bulletin de vote CGT

- *Vous agissez pour la défense du statut et de l'égalité de traitement ;*
- *Vous défendez vos conditions de travail et de vie au travail ;*
- *Vous refusez les politiques de l'encadrement d'individualisation et de mise en concurrence, les pratiques harcelantes de la hiérarchie ;*
- *Vous refusez les inégalités et les décisions arbitraires ;*
- *Vous montrez votre volonté de progrès social et de changement de société ;*
- *Vous renforcerez un syndicat de proximité, implanté dans les services, avec des militant·e·s disponibles, qui privilégient l'action de terrain et qui rendent compte de leurs actions.*

Cher·res collègues,

Ces élections sont les premières à intervenir depuis la loi de transformation de la fonction publique de 2019 qui est venue priver les commissions administratives paritaires (C.A.P.) de leurs compétences.

Depuis toujours, la CGT a défendu dans les C.A.P. de corps le respect du statut, de l'égalité de traitement et le droit à la carrière de tou·te·s les agent·e·s face à l'administration et au clientélisme.

Elle n'était pas présente dans les C.A.P. de l'encadrement supérieur monopolisées par les syndicats corporatistes et/ou réformistes. Mais cette fois-ci, vous avez enfin la possibilité de voter selon vos convictions et d'élire des représentants de la CGT qui vont y défendre les valeurs qui vous animent.

Voter CGT vous permettra de montrer clairement et sans ambiguïté votre opposition au choix politique d'attaquer la fonction publique d'Etat et le statut.

Aujourd'hui, voter CGT, c'est voter pour des représentant·e·s proches de vous, qui interviendront au sein de la C.A.P. de l'encadrement supérieur pour :

- La reconnaissance d'agent·e·s qui ont choisi de servir l'intérêt général et qui récusent le modèle "Osons le privé" ;
- Défendre des agent·e·s face à une administration qui demande plus d'être servile que de servir ;
- Un arrêt à la déqualification progressive de nos emplois et à la perte de sens de nos missions ;
- Exiger de l'administration la transparence dans le recrutement sur les postes d'encadrement supérieur ;
- Refuser que la non affectation devienne un mode de gestion des transitions professionnelles et des fins de carrière ;
- Une vigilance accrue sur l'application de la mise en œuvre de la logique fonctionnelle qui implique la disparition progressive du statut des inspections et sur le degré d'indépendance dont disposeront les membres des inspections ;
- Alerter l'administration sur le manque criant de moyens qui ne nous permet pas de faire face à la charge de travail croissante.

## Un syndicat présent et actif dans les services

Les militant·e·s CGT sont présent·e·s au quotidien dans les services pour vous défendre. Ils et elles sont :

- disponibles et à l'écoute ;
- en capacité, en cas de questions techniques, de répondre ou de vous orienter ;
- combatifs et combattives, privilégiant l'action de terrain en lien avec l'ensemble des agent·e·s.

Sites Internet :

<https://www.snass-cgt.fr/>

<https://smast.reference-syndicale.fr/>

**#jevotecgt**  
le 8 décembre 2022

ESSENTIELLE POUR NOS DROITS, POUR LE SERVICE PUBLIC  
ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE

